



Thiré le 23 mars 2015  
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs  
les conseillers municipaux

## CONVOCAATION

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

**Lundi 30 Mars 2015**  
**A 20h30**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 3 mars 2015;
- Désaffectation du logement instituteur 30 rue de la Mairie ;
- Vol par effraction des locaux de la Mairie : accord d'encaisse du remboursement de l'assurance ;
- Révision de différents tarifs communaux ;
- Appel d'offres pour l'aménagement de l'aire naturelle de camping ;
- Elaboration du chemin piétonnier Route de Sainte-Hermine : appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre
- Convention SyDEV pour l'effacement des réseaux route de Sainte-Hermine / Rue de la Bergerie
- Convention SyDEV pour l'éclairage neuf Route de Sainte-Hermine / Rue de la Bergerie
- Questions Diverses.

La Maire,  
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du  
Conseil Municipal du 30 mars 2015

Le trente mars deux mil quinze, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 23 mars 2015**

**Présents :** Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

**Excusés :** Madame HUG-GRATON Patricia, MENANTEAU Isabelle, Messieurs CERISIE Rémy, COLIN Guillaume.

**Excusés avant donné pouvoir :**

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Madame DENFERD Catherine,  
Madame HUG-GRATON a donné pouvoir à Monsieur CHARRIER Loïc,  
Monsieur CERISIE Rémy a donné pouvoir à Madame BARBESANT Nadège

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

**Secrétaire de séance :** Monsieur CHARRIER Loïc.

En début de séance, Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, la délibération suivante :  
- Modification du loyer des locatifs 26 et 34b rue de la Mairie.

Approbation du compte rendu du 3 mars 2015.

Madame le Maire précise que la délibération concernant de plan de financement de la deuxième phase de réaménagement de l'aire naturelle de camping est repoussée à la date du 7 avril 2015.

**Objet 93 : Modification des loyers des locatifs communaux au 1<sup>er</sup> avril 2015.**

Les deux logements seront reloués au 1<sup>er</sup> avril 2015. Avant d'établir les baux de location, Madame le Maire propose de modifier le prix des loyers à compter de cette date. Il est proposé d'augmenter les loyers comme suit :

- pour l'appartement situé au 34b rue de la Mairie : 260 € au lieu de 255 € précédemment.
- pour la maison située au 26 rue de la Mairie : 450 € au lieu de 422 € précédemment.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- décide de l'augmentation et de fixer les montants des loyers des logements communaux tels que ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à établir et signer les baux de locations.

### **Objet 94 : Désaffectation du logement instituteur 30 rue de la Mairie.**

Par délibération n°85 en date du 29 décembre 2014, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de désaffectation préalable du logement de fonction d'instituteur situé 30 rue de la Mairie, pour sa mise en vente.

Etant entendu que ce logement vétuste n'a jamais été affecté à un instituteur et qu'il ne se situe pas dans l'enceinte scolaire, il convenait de solliciter l'avis de Monsieur le Préfet afin de le désaffecter.

Après avoir recueilli l'avis de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale, en date du 3 mars 2015, Monsieur le Préfet émet un avis favorable à la demande de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- décide de la désaffectation scolaire du logement de fonction d'instituteur, situé 30 rue de la Mairie ;
- décide de son déclassement du domaine public communal afin qu'il soit transféré au domaine privé de la Commune ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte afférant à la désaffectation et au déclassement de ce logement ;
- autorise Madame le Maire à mettre en vente le logement au tarif fixé par le conseil municipal par délibération n°91 du 3 mars 2015.

### **Objet 95 : Vols par effraction de locaux de la Mairie : accord d'encaisse du remboursement de l'assurance.**

Suite aux vols par effraction subits cet été à la mairie, nous avons adressé à notre assurance la Smacl, le devis de remplacement des portes validé par le conseil municipal lors de la séance du 28 janvier 2015.

Après examen des éléments du dossier, la SMACL propose une prise en charge du sinistre comme suit :

- Montant des dommages garantis : 3 210,00 €
- Montant de la vétusté : 642,00 €
- Montant de la franchise : 687,00 €
  
- Règlement immédiat 1 881,00 €
- Règlement différé après travaux et sur justificatifs : 642,00 €
  
- Montant total de l'indemnité : 2 523,00 €

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- accepte l'offre de remboursement de la SMACL énoncée ci-dessus.

### **Objet 96 : Révision des différents tarifs communaux.**

L'ensemble des tarifs communaux n'a pas été revu depuis plusieurs années :

- 2008 pour les tarifs des photocopies et concessions cimetière,
- 2012 pour les tarifs de locations des salles,
- 2013 pour les tarifs de garderie et du camping municipal.

A l'unanimité des membres présents, les tarifs sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015 :

**Photocopies :**

<b>Format A4</b>			
		RECTO	RECTO VERSO
Particuliers	Noir et Blanc	0,20	0,40
	Couleur	0,25	0,50
Associations	Noir et Blanc	gratuit	gratuit
	Couleur	0,15	0,30
<b>Format A3</b>			
Particuliers	Noir et Blanc	0,40	0,80
	Couleur	0,50	1,00
Associations	Noir et Blanc	gratuit	gratuit
	Couleur	0,30	0,60

Les associations devront fournir leur papier couleur et épais pour les impressions « spéciales ».

Durant un an, les photocopies seront comptabilisées par association, afin d'estimer si le tarif association doit faire l'objet d'un ajustement en 2016.

**Concessions Cimetière :**

Le conseil municipal décide de revoir les dimensions des concessions, à 2m40 la concession simple et 4m80 la double, et d'augmenter le tarif au m<sup>2</sup>.

	<b>TARIF AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2015</b>		
	<b>Tarif au m<sup>2</sup></b>	<b>1 place 2m<sup>2</sup>40</b>	<b>2 places 4m<sup>2</sup>80</b>
Concession trentenaire	<b>20 €</b>	<b>48,00 €</b>	<b>96,00 €</b>
Concession cinquantenaire	<b>30 €</b>	<b>72,00 €</b>	<b>144,00 €</b>
Concession perpétuelle	<b>62,50 €</b>	<b>150,00 €</b>	<b>300,00 €</b>

**Tarifs de location des salles :**

Le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de base des location des salles :

Par contre, le conseil a décidé à l'unanimité :

- d'ajout d'un tarif de location de la petite salle pour les réunions d'associations extérieures à la commune.

Réunion d'associations extérieures : la journée : 40 € la demi-journée : 20 €

- d'instaurer un forfait pour la location des couverts et un forfait pour les consommables (eau, électricité, chauffage).

- Forfait de location des couverts :

15 € < ou = à 50 couverts

30 € < ou = à 100 couverts

45 € < ou = à 150 couverts

60 € < ou = à 200 couverts

- Forfaits consommables:

Grande salle seule, avec ou sans cuisine :

En hiver (du 15 octobre au 15 avril) : 50 € par location

En été ( du 16 avril au 14 octobre) : 20 € par location

Petite salle :

En hiver (du 15 octobre au 15 avril) : 20 € par location

En été (du 16 avril au 14 octobre) : 10 € par location

Forfait payant pour les réunions des associations dans la petite salle .

Les 2 salles :

En hiver (du 15 octobre au 15 avril) : 70 € par location

En été (du 16 avril au 14 octobre) : 30 € par location

- De modifier les modalités de fonctionnement :

- état des lieux avant et après la location :

L'état des lieux entrant se fera systématiquement le vendredi après-midi de 16h30 à 19h00.

L'état des lieux sortant sera le lundi matin entre 9h00 et 10h00

Les tarifs de garderie et du camping seront étudiés en juin 2015.

### **Objet 97 : Appel d'offres pour l'aménagement de l'aire naturelle de camping.**

Afin de présenter le plan de financement de la deuxième phase d'aménagement de l'aire naturelle de camping, il convient de valider les appels d'offres pour l'élagage des arbres, l'achat du mobilier et des jeux de l'espace loisir.

Monsieur Loïc CHARRIER, directeur de l'une des entreprises consultée, est sorti de la salle de réunion. Il n'a pris part ni au débat, ni au vote.

### **ELAGAGE DES ARBRES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les entreprises retenues sont:

- SEVE :

Abattage de peupliers et frênes 6

Débit des troncs et de branches en bois de chauffe

Mise à disposition du matériel et prestation de main-d'œuvre 600 €

Evacuation du bois

Nettoyage du chantier

---

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : [commune.de.thire@wanadoo.fr](mailto:commune.de.thire@wanadoo.fr) Site <http://communethire.fr/>

Mise à disposition du matériel et prestation de main-d'oeuvre	510 €
Pas d'élagage au-dessus des sanitaires	
<b>Prix MO nets de toutes taxes</b>	<b>1 100 €</b>

- CAJEV :

Elagage des 8 arbres à proximité du bloc sanitaire, avec suppression des branches basses et de celles qui s'orientent vers le bâtiment

**Total devis TTC 672 €**

#### **AUTRES MOBILIERS ET JEUX**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'entreprise retenue est :

- COMAT ET VALCO :

<b>DESIGNATION</b>	<b>COMAT &amp; VALCO</b>
Barrière d'entrée tournant	557,01
Table ping pong béton gar. 5 ans	1410,06
10 Corbeilles	1 950,00 (80L) 6 corbeilles 80L
4 Tables pique-nique en bois autoclave PMR a sceller	1 776,00+ 2 corbeilles 80L
6 bancs pin autoclave pieds en fonte de 180cm	1 128,00+ 2 corbeilles 80L
Jeu ressort scooter 1 place	428,00
Jeu ressort éléphant 1 place	offert
Jeu coccinelle 5 places	614,97
Jeu ressort oie double 2 places	695,02
Vitrine Reverso 6A4 fond blanc avec 10 plots magnétiques	155,00
Panneau aire de jeux Figurine (consigne de jeux)	offert
Cache conteneurs double	offert
Variante Basse Total HT	8 714,06
Total TTC	10 456,87

#### **Objet 98 : Appel d'offres pour la maîtrise d'oeuvre pour l'élaboration du chemin piétonnier Route de Sainte-Hermine,**

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis reçus de 3 géomètres pour le suivi de la maîtrise d'ouvrage d'aménagement du chemin piétonnier route de Sainte-Hermine.

Seuls 2 cabinets sur 3 proposent la réalisation d'un plan topographique avec visite des lieux.

Les 3 offrent comprennent :

- un avant-projet avec visite de chantier

- la réalisation des dossiers de consultation des entreprises
  - la présentation en mairie du projet retenues
  - une assistance au contrat de travaux
  - les visas des documents des entrepreneurs
  - la direction de l'exécution du ou des contrats de travaux
  - une assistance pour les opérations de réception
  - une aide à la délimitation du domaine public avec, s'agissant d'un aménagement le long d'une route départementale, un plan d'alignement pour le Département et la Commune.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide l'offre de la SCP SIAUDEAU-BOURGOIN pour un montant TTC de 3 276,00 €.

**Objet 99: Convention avec le SyDEV n°2015 .EFF.0028. Relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique Route de Sainte-Hermine / Rue de la Bergerie.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer la convention définitive pour l'effacement du réseau électrique, selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation communale
Réseaux électriques	12 688,00	15 226,00	12 688,00	30 %	<b>3 806,00</b>
Infrastructure d'éclairage public	3 599,00	4 319,00	3 599,00	50 %	<b>1 800,00</b>
Infrastructures de communications électroniques	17 232,00	20 678,00	20 678,00	65 %	<b>13 441,00</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>				<i>Dont TVA 2 240,16</i>	<b>19 047,00</b>

**Objet 100: Convention avec le SyDEV n°2015 .ECL.0300 Relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage Route de Sainte-Hermine / Rue de la Bergerie.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à signer la convention définitive pour des travaux de rénovation d'éclairage liés à l'effacement de réseaux, selon les modalités financières suivantes :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation communale
Eclairage public	11 231,00	13 477,00	11 231,00	50 %	<b>5 616,00</b>
<b>TOTAL PARTICIPATION</b>				<i>Dont TVA 2 240,16</i>	<b>5 616,00</b>

**Questions Diverses :**

PLUi : positionnement de la Commune. Après en avoir débattu, le conseil émet un avis favorable à la proposition de la Communauté de Communes d'élaborer d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Radar pédagogique Rue du Stade. Le SyDEV nous a informé que le radar sera installé le 8 avril 2015 conformément aux souhaits d'implantation et de réalisation émis par la commune.

Plan Communal de Sauvegarde. La commission en charge du dossier devra se réunir avant le 4 mai prochain, afin de recenser l'ensemble des risques possibles sur le territoire communal. Ce document de travail devra être présenté le 4 mai 2015 à la commission cantonale dirigée par le Centre de Gestion. Monsieur CHARRIER se charge de réunir les participants.

Commission voirie : la commission se réunira vendredi 3 avril 2015.

La date du prochain conseil est fixée au 7 avril 2015 20h00.